



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Moselle

Arrondissement de Sarreguemines

MAIRIE DE WOUSTVILLER

ARRETE

Permanent portant interdiction de stationnement Poids Lourds de plus de 3.5T sur le parking situé devant le terrain d'honneur rue de Nancy

Le Maire de la commune de Woustviller,

VU les articles L. 2212-2, L. 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code la Route ;

CONSIDÉRENT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement des poids lourds de plus de 3.5 t, dans un but de sécurité publique ;

ARTICLE 1

Le stationnement des poids lourds de plus de 3.5tonnes est interdit sur le parking situé devant le terrain d'honneur rue de Nancy.

ARTICLE 2

Cette interdiction fera l'objet d'une signalisation conforme aux prescriptions de l'instruction générale sur la signalisation routière.

ARTICLE 3

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 4

Les dispositions du présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules de secours en cas d'intervention.

ARTICLE 5

Ampliation du présent arrêté sera notifié à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sarreguemines ; La population et aux administrés par voie de presse et d'affichage aux endroits habituels selon les us et coutumes locales.

Fait à Woustviller, le 13 septembre 2021

Monsieur l'Adjoint de la sécurité,
Robert WEISKIRCHER



Madame le Maire,
Vice-présidente de la CASC Sarreguemines
Vice-présidente du Conseil Départemental de la Moselle
Sonya CRISTINELLI-FRAIDOUF